

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, Maire**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Muriel Deudé, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Laurent Maldelar (procuration à M. Dominique Poilane), Mme Séverine Blanloeil (procuration à M. Christian Peulvey), M. Thomas Hay (procuration à M. Philippe Bretaudeau), M. Cyrille Paquereau (procuration à Mme Laurence Luneau).

Était absente :

Mme Lamia Bacher.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thibault Morizur

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 4	Absents : 1	Votants : 28
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE
GENERAL
Conseil municipal**

- * **Commissions communales - composition - modification**

Madame le Maire expose les faits.

Par délibération en date du 9 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à la création des commissions communales et à la désignation de leurs membres. La composition des commissions a, par la suite, été modifiée par les délibérations en date du 15 octobre 2020, du 12 novembre 2020, du 3 mars 2022, du 15 septembre 2022, du 16 novembre 2023 et du 14 septembre 2024.

Par courrier du 25 septembre 2024, Monsieur Franck Nicolon a informé de sa décision de démissionner du Conseil municipal.

Suite à cette démission et à l'installation de Madame Muriel Deudé, en qualité de Conseillère municipale, il convient désormais d'adapter la composition des instances communales.

Pour rappel :

- Monsieur Nicolon était membre de la commission "affaires scolaires, enfance, jeunesse, conseil municipal des enfants, famille et solidarité".

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de modifier le tableau nominatif des commissions communales.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

VU la délibération du 9 juillet 2020 créant les commissions communales permanentes,

VU les délibérations du 15 octobre 2020, du 12 novembre 2020, du 3 mars 2022, du 15 septembre 2022, du 16 novembre 2023 et du 14 septembre 2024 modifiant la composition de celles-ci,

VU le courrier de démission de Monsieur Franck Nicolon en date du 25 septembre 2024,

VU l'avis émis par la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale" réunie le 7 novembre 2024,

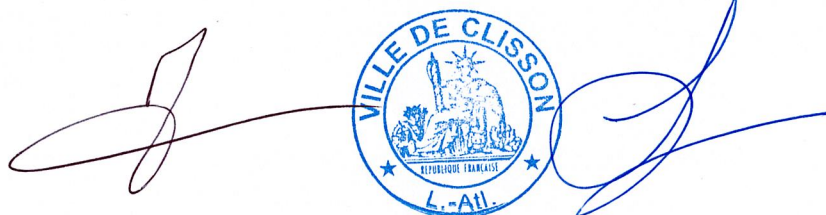
**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE la composition des commissions communales conformément au tableau annexé,

DIT que la présente délibération et son annexe seront transmises à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thibault Morizur
Secrétaire de séance

Laurence Luneau
Maire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Thibault Morizur, and the one on the right is for Laurence Luneau. In the center, between the two signatures, is the official circular seal of the Ville de Clisson. The seal features a central emblem with a figure and a sun, surrounded by the text 'VILLE DE CLISSON' at the top and 'L.-A.-L.' at the bottom. Below the emblem, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

19 NOV. 2024

- son affichage le

27 NOV. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241114-DEL-241104-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.